



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2025

Convocation du 2 Octobre 2025

Présents : Mesdames : Marion BERSON-GÉANT, Claudine BARON, Michèle CAQUIN, Sybille DAUDRÉ
Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Nadège FERTÉ, Fabienne GRU,

Messieurs : Maxime BAILLY, Xavier BÉLAIR, Jean-Charles BOCQUET, Gérard DRÉVILLE
Frédéric MOIZARD, Stéphane MOURET, Christophe VIRLOGEUX

Absent :

Pouvoirs: Monsieur DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Madame Marie-Hélène DAUPTAIN
Madame LEBEC Fanny donne pouvoir à Madame Nadège FERTÉ
Madame HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Madame Fabienne GRU

Secrétaire : Gérard DRÉVILLE

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h30

1)Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 Septembre 2025

Sans remarque à ce jour, le compte rendu est approuvé

2)Décisions du Maire :

N° 2025-25 : Convention portant sur la mise en place des dispositifs scolaires de cinéma entre la commune de Saint-Witz et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France- Année scolaire 2025-2026.

N° 2025-37 : Demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre du soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens pour les travaux de rénovation de notre complexe sportif. Subvention maximale de 15% du coût total des travaux estimés à 410 000€ HT soit 61 500€ HT.

N° 2025-38 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds « Val d'Oise Territoires » pour les travaux de rénovation de notre complexe sportif. Subvention maximale de 15% du coût total des travaux estimés à 410 000€ HT, soit 61 500€ HT.

N°2025-39 : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans le cadre de « Projets librement choisis par les communes » pour les travaux de rénovation de notre complexe sportif. Coût total estimé des travaux 410 000€ HT.

N°2025-40 : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans le cadre du « Fonds de concours Culture et Patrimoine » pour les travaux de restauration d'un phare aéronautique labellisé « Patrimoine d'intérêt régional ». Coût total estimé des travaux : 115 000€ HT.

N°2025-41 : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans le cadre du « Fonds de concours Culture et Patrimoine » pour les travaux de réhabilitation extérieure d'un moulin labellisé « Patrimoine d'intérêt régional ». Coût total estimé des travaux : 305 900€ HT.

URBANISME

3) Servitude de passage d'une canalisation souterraine et

4) Servitude de passage pour l'entretien de cette canalisation

Dans le cadre du projet d'aménagement TERRA 1 situé sur la RD317, l'aménageur, JMG PARTNERS, doit réaliser la canalisation du réseau d'eau potable.

Le réseau d'adduction en eau potable qui doit desservir l'ensemble des lots du projet d'aménagement doit passer par une parcelle appartenant à la commune.

Il convient donc de constituer une servitude sur la parcelle dite « la Couture Poubelle » cadastrée A612 et celle dite « Terre de Guépelle » cadastrée A626. L'ensemble représente une surface de 42a et 21ca.

Cette servitude est conclue de façon perpétuelle, sans indemnité de part ni d'autre.

Information : ces parcelles, objets de la servitude, se trouvant dans notre domaine privé communal, le SIECCAO et la SAUR n'interviendront pas car ils interviennent uniquement en domaine public. Ils n'ont, de plus, pas procédé à l'installation des canalisations. En cas de problème futur, les exploitants devront faire appel à un prestataire privé via leur ASL.

Le conseil municipal approuve l'instauration de la servitude sur la parcelle communale pour le passage et l'entretien de la canalisation souterraine d'eau potable.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 48/2025



Figure 2 - Extrait du plan de principe de raccordement au réseau AEP

5) Acquisition par usucapion des transformateurs du domaine de Montmélian.

L'usucapion, régie par les articles 2258 et suivants du Code civil, désigne le droit d'acquérir un bien par l'effet de la possession prolongée dans le temps. Ce mécanisme repose sur l'idée que l'usage constant d'un bien confère au possesseur des droits comparables à ceux du propriétaire.

L'usucapion permet ainsi de transformer une possession de fait de 30 ans en un droit de propriété juridiquement reconnue.

Les transformateurs du domaine de Montmélian, initialement propriété de la SCI du domaine de Montmélian, n'ont pas été pris en considération lors du transfert de propriété en faveur de l'ASLDM.

Mais étant donné que la commune les entretient depuis plus de 30 ans, elle peut devenir propriétaire légitime des parcelles sur lesquelles se trouvent ces transformateurs.

Les parcelles concernées sont :

Section	N°	Lieudit	Ha	A	Ca
AB	95	Le jardin Ravillonnet		01	62
AB	181	Rue de la Michelette			93
AB	247	Rue de la Bergerie			58
AC	30	Rue du trou Nizeau		01	08
AC	76	1 rue des treize Saules			78
AC	138	22 bis rue des treize Saules			80
AC	217	2 bis rue des sillons Boulanger			78
Total				06	57

Le conseil municipal approuve ce transfert et autorise le maire à signer l'acte notarié.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 49/2025

FINANCES

6) Décisions modificatives au budget 2025 (écriture d'ordre)

Rappel de la règle concernant les frais d'études :

Les frais d'études (chapitre 20) lorsqu'ils sont suivis de réalisation doivent être intégrés au projet et donc réimputés dans nos immobilisations (chapitre 21)

Si les frais d'études ne sont pas suivis de réalisation ils doivent être amortis (commune de plus de 3500 habitants) ou doivent être apurés par un certificat administratif du maire.

Nos frais d'études en question concernent plusieurs projets d'investissement et les travaux étant réalisés, il nous faut intégrer ces frais d'études au chapitre 21 (sur les articles comptables sur lesquels les factures ont été payées) si les travaux sont terminés et au chapitre 23 (sur les articles comptables sur lesquels les factures ont été payées) si les travaux sont toujours en cours.

Pour information complémentaire : au moment de l'achèvement total et apuration des factures de la maison de l'enfance, toutes les dépenses imputées pendant les travaux au chapitre 23 (construction en cours) seront à intégrer au chapitre 21 (immobilisation). Ce sera à nouveau une écriture d'ordre pour intégrer la maison de l'enfance dans le patrimoine de la commune.

L'opération de ce soir est une opération d'ordre patrimoniale et non budgétaire et concerne les années 2024 et 2025.

La décision modificative approuvée est la suivante :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap/Art	Intitulé	Montant	Chap/Art	Intitulé	Montant
041/2152	Solde travaux voiries cœur de ville	72 421.70	041/2031	Frais d'études	327 043.84
041/2135	Modulaire Service technique PMR	65 001.40 3 759.66 4 680.00			
041/202	Révision PLU	4 038.82			
041/2312	Cimetière	26 069.08			
041/2316	Moulin Phare	984.00			
041/2313	Maison de l'Enfance	150 089.18			
Total		327 043.84			327 043.84

Le conseil municipal approuve la décision modificative.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 50/2025

7) Régularisation d'écriture comptable suite à la dissolution du budget M49 (eau et assainissement)

Il s'agit d'une régularisation de longue date concernant une subvention amortissable de l'ex-budget eau M49 :

Le budget eau dissout au 31/12/2015 a été réintégré dans le budget communal au 01/01/2016.

Une subvention d'un montant de 121 095.01 euros amortie à hauteur de 84 838.00 euros sur l'ex-budget eau (solde de 36257.01 euros lors de la dissolution de ce budget) avec une annuité de 3 759.84 euros qui n'a pas été acceptée par le SIECCAO lors du transfert de compétence.

De ce fait la commune aurait dû l'amortir depuis 2016 car il s'agissait de travaux d'assainissement amortissables sur 50 ans. Il convient donc de régulariser cet oubli sur 9 ans, de 2016 à 2024.

La régularisation se fait par une opération non budgétaire via un débit du c/1068 et un crédit du c/13911 pour un montant de 33 838,56 € (9 x 3 759.84€).

La régularisation peut se faire via une délibération autorisant le comptable à débiter le c/1068 pour créditer le c/13911 de 33 838,56 € (9 échéances de 3759,84 €) montant de l'annuité qui aurait dû être faite de 2016 à 2024 depuis la dissolution du budget eau au 31/12/2015.

Il faut aussi prévoir des crédits au chapitre 042/art 777 et au chapitre 040/art 13911 pour le solde de 2 418,45 € correspondant à la dernière annuité pour solder cette subvention puisque le solde à ce jour est de 36 257,01 €.

Le conseil municipal autorise les écritures ci-dessous et autorise le trésorier à les comptabiliser.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap/art	Intitulé	Montant	Chap/art	Intitulé	Montant
10/1068	Excédent capitalisé	33 838.56	13/13911	Subvention d'investissement	33 838.56
Total		33 838.56			33 838.56

Et une décision modificative pour la dernière annuité :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap/art	Intitulé	Montant	Chap/art	Intitulé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	2 418.45	042/777	Subvention d'investissement	2 418.45
Total		2 418.45			2 418.45

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap/art	Intitulé	Montant	Chap/art	Intitulé	Montant
040/13911	Subvention d'investissement	2 418.45	021	Virement à la section de fonctionnement	2 418.45
Total		2 418.45			2 418.45

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 51/2025

RESSOURCES HUMAINES

8) Modification du tableau des effectifs (filère médico-sociale)

Sujet ajourné : il s'agira de créer un poste supplémentaire en crèche pour pallier les absences fréquentes (maladies, formations, congés...) mais le grade n'est pas encore défini.

9) Participation à la mutuelle santé dans le cadre d'un contrat labellisé.

Sujet ajourné : l'accord du Comité Social Territorial est requis au préalable.

INFORMATIONS

❖ Fabienne GRU

CCAS : projection du film « Séraphine » le jeudi 9 octobre à 16h à la Tuilerie suivi d'un cocktail dinatoire – 70 personnes ont confirmé leur présence.

❖ Nadège FERTÉ

- Conférence sur les stupéfiants le vendredi 3 octobre. Étaient présents : gendarmes, un psychologue, un addictologue et 50 personnes dans le public.
- La fête de Noël est en préparation
- Un loto est en préparation avec l'association des parents d'élèves.

❖ Xavier BÉLAIR

- L'affectation des nouvelles salles de l'ancienne crèche a été faite. Les propositions faites pour les nommer sont « salle des Joncs » pour la grande salle et ou « Bourceret » pour les anciens dortoirs – L'ancien bureau de la directrice deviendra une salle de pause pour les dames du ménage et probablement un bureau pour un gardien plus tard.
- L'école de danse nouvellement installée dans la salle des joncs permet de libérer le chalet des Vosges qui sera désormais occupé par l'association Ryoga qui libère ainsi à son tour le préau de l'école maternelle.
- Le contrôle d'accès devra être réactualisé suite aux dégradations notamment sur les nouveaux radiateurs. Il est prévu de rencontrer les présidents d'associations pour leur rappeler les règles.
- La convention d'occupation du gymnase par le lycée est en cours de signature à la Région.

❖ Gérard DRÉVILLE

- Vol de transmetteur qui se trouvait en haut des escaliers de la salle de danse et équipement de la GTB (gestion technique des bâtiments).
- La commission d'urbanisme est prévue le 22/10/2025.
- Le nouveau cimetière sera terminé à la Toussaint.
- Un plateau (dos d'âne) sera installé devant le lycée à la Toussaint.
- Lors de l'élagage du stade Guy Drut, la piste de course a été abîmée.
- Rétrocession FLINT/ELGEA pour la haie Jabeline : il est demandé l'accord du conseil municipal pour faire la rétrocession des macro-lots un par un car leur situation est différente :
 - Le macro-lot 4 ne souhaite pas rétrocéder à la commune.
 - Le macro-lot 2 pose problème car le contrat a été conclu avec ORPI (syndic) pour l'électricité. On ne sait pas si tout est apuré avec Total Énergie. Et, la commune est chez EDF.
- Médiathèque : La réfection du sol de la Médiathèque sera réalisée pendant les vacances de la Toussaint. Elle sera fermée pendant ce temps.
- Crèche : des travaux de portes de couloir seront réalisés pendant les vacances de Toussaint également pour mettre aux normes la hauteur de poignées. Le montant des travaux s'élève à 13 000€.

❖ Jean-Charles BOCQUET

- Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, une manifestation est prévue avec le SIGIDURS le 25/11/2025 de 18h30 à 20h.
- Projet « Dans 1000 communes la forêt fait école », les premières sorties sont prévues le 06/11, 20/11 et 11/12. Elles ont pour objectif de sensibiliser les jeunes à la forêt.
- Protection du patrimoine géologique de la zone de la Guépelle : la région a identifié 8 sites d'intérêt majeur dont la Guépelle. Le conseil municipal devra délibérer après la prise de 2 arrêtés préfectoraux. Une enquête publique aura lieu prochainement.
- Bois de la Pissote : la réalisation du sentier botanique sera financée dans le cadre de la convention de compensation signé avec la SNCF pour le projet Roissy Picardie,
- Suite aux vents violents, les branches cassées du Bois de la Pissotte seront rapidement ramassées et quelques arbres fragilisés seront abattus.
- Les arbres défailants ou non repris sur les bassins secs de la Haie Jabeline seront remplacés par des saules ou des aulnes.

- Le long du chemin des marais, l'Agglo Roissy a planté 80 arbres l'hiver dernier. Ces derniers prennent bien. Il est prévu d'en planter 15 autres qui remplaceront les peupliers qui vieillissent et risquent de disparaître.
- Dans le cadre du projet CANOPEE et de l'accord avec l'Agglo une haie arbustive sera plantée le long du mur de la Tuilerie, ainsi que quelques arbres fruitiers sur la pelouse en haut du chemin d'Antan. L'entreprise Loiseleur y participera.

- Agglo Roissy et dossier Trame verte (biodiversité), trame bleue (eau) et trame noire (lumière) : L'inventaire des trames est terminé pour la trame verte et la trame bleue. Il débute pour la trame noire. La trame blanche (bruit) ne sera pas étudiée en raison de la proximité avec CDG. : Pour la trame verte il sera dressé un inventaire des zones de biodiversité et les constructions de plateformes seront limitées quand les oiseaux empruntent ces passages (pour le respect du corridor écologique).
- La bourse aux plantes se tiendra de 13h30 à 17h30 le jour du marché gourmand (dimanche 9 novembre 2025).
- SDA (Schéma Directeur d'Aménagement) sera finalisé prochainement par le SIAH. Une enquête publique sera lancée pour le SDA du SIAH et le SDA du SICTEUB en une seule fois, si possible, avant mars 2026.

❖ Chantal DELGADO

- Elle rend hommage à M. Gérard, décédé il y a quelques jours et émet une pensée pour son épouse Denise.
- Le site internet est terminé, la bascule se fera dans la nuit. Il manque encore quelques photos de membres du conseil municipal.
- Elle annonce le programme à venir de la Tuilerie et déplore la faible participation des conseillers municipaux aux spectacles.
- Sandra et Valérie sont félicitées pour leur travail et leur investissement pour le site de la commune.

❖ Michèle CAQUIN

- Des jeux seront peints au sol de la cour de la maternelle et de l'élémentaire.

❖ Marion BERSON-GÉANT

- Demande quels sont les travaux sur la grande rue au niveau de l'hôtel Novotel : c'est une station de recharge électrique de camions.

❖ Jean-Charles BOCQUET

- La ville de Saint-Witz est retenue pour la gestion des déchets alimentaires en 2026. A cette occasion, les bornes seront installées.

Fin de la séance à 22h30

Le secrétaire
Gérard Dréville



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly



Le Maire
Frédéric Moizard



